



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 18 de l'ordre du jour

Développement durable

Allemagne, Andorre, Arménie, Bulgarie, France, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Monaco, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, République de Corée, Singapour, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie et Ukraine* : projet de résolution

Décennie d'action pour les sciences cryosphériques (2025-2034)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [77/158](#), du 14 décembre 2022, dans laquelle elle a décidé de proclamer 2025 Année internationale de la préservation des glaciers et le 21 mars Journée mondiale des glaciers, laquelle Journée sera célébrée chaque année à partir de 2025,

Rappelant également sa résolution [77/326](#), du 25 août 2023, sur la Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033),

Rappelant en outre sa résolution [77/172](#), du 14 décembre 2022, sur le développement durable dans les régions montagneuses, par laquelle elle a proclamé la période 2023-2027 les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses,

Rappelant sa résolution [72/73](#), du 5 décembre 2017, par laquelle elle a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,

Constatant que la nécessité de créer un inventaire mondial des masses de glace et de neige pérennes a été soulevée pour la première fois durant la Décennie hydrologique internationale, proclamée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la période 1965-1974,

Notant que les glaciers et les nappes glaciaires sont une composante essentielle du cycle hydrologique et que la fonte et le retrait accélérés des glaciers et la fonte accélérée des nappes glaciaires, qui se produisent actuellement, ont de graves répercussions sur le climat, le niveau de la mer à l'échelle mondiale, l'environnement, la préservation du bien-être et de la santé des êtres humains et le développement durable,

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.



Consciente du rôle majeur que joue la cryosphère, dont font partie les glaciers, la neige, la glace et le pergélisol, dans la préservation des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, fondements du développement durable et du bien-être des populations, en particulier des populations les plus vulnérables,

Consciente également de l'importance que revêtent les initiatives liées à la cryosphère en vue de la réalisation des objectifs de développement durable¹ et de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028),

Notant avec préoccupation les conclusions présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son sixième Rapport d'évaluation et dans ses rapports spéciaux intitulés *Global Warming of 1.5°C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C) et *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (L'océan et la cryosphère dans le contexte du changements climatique),

Notant également avec préoccupation les conclusions présentées dans le rapport publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Union internationale pour la conservation de la nature intitulé *World Heritage Glaciers: Sentinels of Climate Change* (Glaciers du patrimoine mondial : Sentinelles des changements climatiques) au sujet de la fonte accélérée des glaciers des sites du patrimoine mondial, les glaciers d'un tiers de ces sites étant appelés à disparaître d'ici à 2050,

Notant en outre avec préoccupation les conclusions présentées dans le rapport de l'Organisation météorologique mondiale intitulé *State of the Global Climate 2023* (État du climat mondial en 2023) au sujet des profonds changements observés dans la cryosphère, qui illustrent l'ampleur planétaire des changements climatiques,

Rappelant que nombre des sites classés patrimoine mondial, réserve de biosphère ou géoparc mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture abritent des glaciers, et consciente de la nécessité d'évaluer comment les sites ainsi classés par l'Organisation, y compris les populations locales, font face à la perte de glaciers et de biodiversité et comment les données scientifiques et les connaissances locales peuvent contribuer à une meilleure compréhension de l'impact des changements climatiques sur les glaciers et les écosystèmes,

Consciente de tout ce que font l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation météorologique mondiale pour faciliter la célébration de l'Année internationale de la préservation des glaciers et coordonner les activités correspondantes,

Rappelant qu'elle a invité, dans sa résolution [77/158](#), les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes, les autres parties prenantes intéressées et les donateurs à contribuer volontairement au fonds d'affectation spéciale visant à soutenir les activités entreprises aux fins de la préservation des glaciers, qui sera coordonné par le Secrétaire général, en partenariat avec les organismes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation météorologique mondiale, afin d'aider les pays à faire face aux problèmes liés à la fonte accélérée des glaciers et à ses conséquences,

Se félicitant de l'initiative prise par le Tadjikistan d'organiser, en 2025 au Tadjikistan, une conférence internationale consacrée à la préservation des glaciers et d'en assumer les frais, et consciente de la contribution de celle-ci à la promotion de la Décennie d'action pour les sciences cryosphériques,

¹ Voir résolution [70/1](#).

Attendant avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, qui sera organisée par les Émirats arabes unis et le Sénégal, et la Conférence des Nations Unies de 2028 consacrée à l'examen approfondi final de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), que le Tadjikistan accueillera à Douchanbé,

Étant d'avis que la célébration par la communauté internationale de la Décennie d'action pour les sciences cryosphériques contribuerait grandement à sensibiliser le public à toutes ces questions,

1. *Décide* de proclamer la période 2025-2034 Décennie d'action pour les sciences cryosphériques, dans la limite des moyens, ressources et contributions volontaires disponibles, afin de faire face aux problèmes liés à la fonte des glaciers et aux modifications de la cryosphère en promouvant la recherche scientifique et la surveillance dans ce domaine, l'objectif général étant de faire progresser la coopération scientifique et l'action en faveur du développement durable à l'échelle mondiale, dans l'esprit de la Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033) ;

2. *Invite* tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, tous les organismes compétents des Nations Unies, les autres organisations, internationales, régionales et sous-régionales et les peuples indigènes, ainsi que les autres parties prenantes concernées, dont les milieux universitaires, les organisations de la société civile, le secteur privé et les particuliers, à célébrer cette décennie d'action comme il se doit et à tous les niveaux, en promouvant des activités destinées à faire connaître la Décennie et à faire prendre conscience de l'importance des glaciers, de la neige et de la glace dans le système climatique et le cycle hydrologique ainsi que des incidences économiques, sociales et environnementales des changements qui sont sur le point de se produire dans la cryosphère, et à partager les meilleures pratiques et les connaissances à cet égard, en particulier en matière renforcement de la résilience aux risques connexes ;

3. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en collaboration avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment celles qui participent à l'Année internationale de la préservation des glaciers (2025), à diriger la mise en œuvre de la Décennie d'action en définissant et en élaborant des activités et des programmes dans le cadre de leurs mandats et à l'aide de contributions volontaires.